

Monsieur Emmanuel BLAIRY

Député du Pas-de-Calais

Vice-Président de la Commission du Développement

Durable et de l'Aménagement du Territoire

Président groupe d'études « condition et bien-être des animaux »

Madame Monique BARBUT

Ministre de la Transition écologique, de la

Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

246 boulevard Saint Germain

75007 PARIS

Affaire suivie par : de FOUCAULT Marie-Laurence

Attachée parlementaire

06.17.97.20.72

marie-laurence.defoucault@clb-an.fr

Réf : 20251105-1

Paris, le 5 novembre 2025

Objet : Dysfonctionnements administratifs dans la gestion des dossiers de faune sauvage captive dans les Landes – Sanctuaire Big Cats

Madame la Ministre,

En ma qualité de Président du Groupe d'études condition et le bien-être des Animaux à l'Assemblée nationale, je souhaite attirer votre attention sur une situation particulièrement préoccupante liée à la gestion administrative du dossier du sanctuaire Big Cats, implanté dans les Landes et cofinancé par l'État.

Ce projet, premier sanctuaire français destiné à accueillir des grands félins issus notamment de cirques, s'inscrit directement dans la mise en œuvre de la loi du 30 novembre 2021 relative à la lutte contre la maltraitance animale et à la fin de la détention de faune sauvage dans les spectacles itinérants.

Or, depuis trois ans, ce dossier fait l'objet d'un blocage administratif persistant de la part des services de la DDETSPP des Landes.

Malgré trois dossiers conformes, les conclusions favorables de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), et plusieurs échanges positifs avec vos services, l'autorisation d'ouverture du sanctuaire a été refusée à trois reprises sans fondement scientifique ni capacitaire reconnu.

Ces refus, désormais en contradiction avec les préconisations de l'IGEDD, ont conduit à des situations dramatiques, notamment dans l'affaire récente du cirque Claudio Zavatta, où faute de solution agréée, des félins ont été abandonnés puis saisis dans des conditions dégradantes.

Monsieur Emmanuel BLAIRY

Député du Pas-de-Calais

Vice-Président de la Commission du Développement

Durable et de l'Aménagement du Territoire

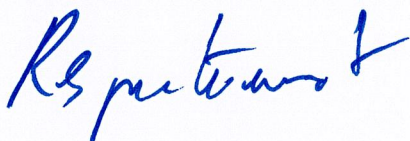
Président groupe d'études « condition et bien-être des animaux »

Les témoignages recueillis laissent craindre des abus de pouvoir répétés et une culture administrative de blocage au sein de la DDETSP40, déjà mise en cause par des professionnels du secteur dans une lettre ouverte signée par 55 vétérinaires.

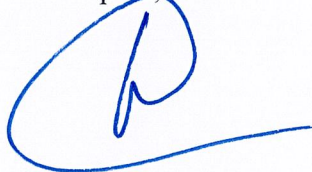
Madame la Ministre, cette situation soulève de sérieuses interrogations quant à la bonne application des politiques publiques de protection animale.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir diligenter une enquête administrative sur les pratiques de la DDETSP40 ; veiller au traitement effectif du recours hiérarchique déposé par l'association Big Cats le 10 septembre 2025 et garantir que les conclusions de l'IGEDD soient enfin mises en œuvre pour permettre l'ouverture du sanctuaire, conformément aux engagements pris par l'État.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, de recevoir ma haute considération.



Le député



Emmanuel BLAIRY

Monsieur Emmanuel BLAIRY

Député du Pas-de-Calais

Vice-Président de la Commission du Développement

Durable et de l'Aménagement du Territoire

Président groupe d'études « condition et bien-être des animaux »

Madame Annie GENEVARD

Ministre de l'Agriculture et de la
souveraineté alimentaire

78, rue Varenne

75349 PARIS 07 SP

Affaire suivie par : de FOUCAULT Marie-Laurence

Attachée parlementaire

06.17.97.20.72

marie-laurence.defoucault@clb-an.fr

Réf : 20251105-2

Paris, le 5 novembre 2025

Objet : Situation du sanctuaire Big Cats et dysfonctionnements signalés dans la gestion des dossiers de faune sauvage captive – département des Landes

Madame la Ministre,

En ma qualité de Président du Groupe d'études sur la condition et le bien-être des Animaux, je souhaite appeler votre attention sur les dysfonctionnements graves signalés dans la gestion des dossiers relatifs à la faune sauvage captive dans les Landes, et plus particulièrement sur le blocage administratif du sanctuaire Big Cats, premier centre d'accueil pour grands félins soutenu par l'État.

Ce projet, conforme aux objectifs de la loi de 2021 sur la maltraitance animale, devait accueillir dès 2024 plusieurs lions issus du cirque Claudio Zavatta. Malgré la conformité du dossier et les avis techniques favorables, les services de la DDETSP40 ont opposé trois refus successifs d'autorisation d'ouverture, en contradiction avec les conclusions de l'IGEDD, qui a pourtant établi que 90 % des motifs de refus étaient infondés.

Ces blocages ont conduit à une impasse dramatique pour les animaux concernés, dont certains ont dû être placés dans des structures non agréées, en violation du droit en vigueur.

Des témoignages concordants font état d'une gestion autoritaire et arbitraire de ces dossiers, déjà dénoncée par plus de 50 vétérinaires dans une lettre ouverte. Ce type de pratiques, s'il est avéré, met directement en cause la crédibilité de la politique publique en matière de bien-être animal.

Monsieur Emmanuel BLAIRY

Député du Pas-de-Calais

Vice-Président de la Commission du Développement

Durable et de l'Aménagement du Territoire

Président groupe d'études « condition et bien-être des animaux »

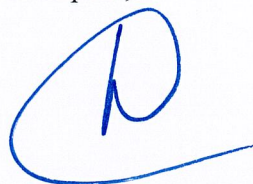
Madame la Ministre, je vous demande de bien vouloir diligenter une inspection conjointe des services du ministère de l'Agriculture et de la Transition écologique sur la DDETSPP40 et veiller à ce que les dossiers de structures d'accueil comme Big Cats soient instruits avec objectivité, célérité et transparence, conformément à la loi.

Ce sanctuaire représente une avancée majeure pour la protection des grands félins, et son blocage administratif injustifié nuit gravement à l'application de la loi et à la crédibilité de l'État.

Vous remerciant l'attention que vous porterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, de recevoir ma haute considération.

Respectueusement

Le député,



Emmanuel BLAIRY

Vincent LEDOUX

Député et Conseiller Départemental du Nord

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre de la Transition écologique, de la
Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Roncq, le 6 octobre 2025

Madame la Ministre, *Agnes*

J'ai été saisi par l'association Big Cats, qui porterait un projet de sanctuaire pour grands félins en France et qui aurait, selon ses indications, bénéficié d'un cofinancement public.

Selon les éléments qui m'ont été présentés, l'association aurait rencontré de grandes difficultés dans ses échanges avec les services départementaux compétents dans les Landes, en particulier au sujet de l'accueil des lions issus du cirque Claudio Zavatta. L'association soutient que son projet aurait permis de trouver une solution rapide et durable pour ces animaux, mais qu'il aurait été bloqué par des refus administratifs répétés, en dépit de préconisations ministérielles et d'un rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) qui aurait relevé des motifs de refus contestables.

Je ne prétends pas juger du fond du dossier, dont je ne connais que les arguments présentés par cette structure. Mais si ces éléments étaient avérés, ils pourraient poser un problème sérieux de cohérence dans l'application de la loi de 2021 relative à la maltraitance animale, et de mise en œuvre des solutions concrètes prévues pour accompagner la fin de la détention de faune sauvage dans les cirques.

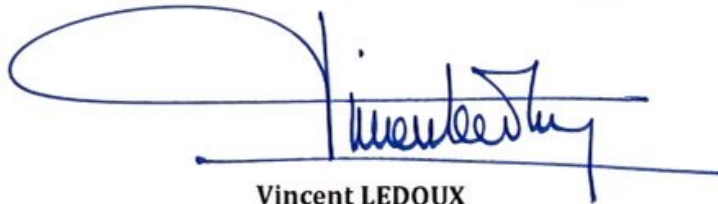
Aussi, je souhaiterais savoir si vos services pourraient réexaminer, ou à tout le moins vérifier, la situation décrite :

- s'il est exact que des recommandations de l'IGEDD n'auraient pas été prises en compte,
- si des considérations extra-administratives auraient pu influencer l'appréciation portée sur ce dossier,
- et si des solutions pérennes d'accueil des animaux concernés pourraient être encore envisagées dans le cadre de la réglementation.

Je serais naturellement reconnaissant si vous pouviez m'éclairer sur ce sujet, afin que je puisse, en toute objectivité, répondre à cette association et m'assurer que l'esprit de la loi de 2021 soit pleinement respecté, dans l'intérêt des animaux comme dans celui de la sécurité publique.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bien à Vn



Vincent LEDOUX

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

17^e Législature

QUESTIONS

remises à la présidence de l'Assemblée nationale

RÉPONSES

des ministres aux questions écrites



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

SITE OFFICIEL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
www.assemblee-nationale.fr

demande si plusieurs mesures pourraient être envisagées, par exemple la mise en place d'une réglementation spécifique pour l'acquisition de chiens de races de travail comme le Malinois, sans nécessairement les classer dans les catégories de chiens dangereux, mais en instaurant un permis de détention comparable, attestant de la capacité du propriétaire à répondre aux besoins spécifiques de ces animaux, ou encore le renforcement des exigences pour les éleveurs de Malinois au-delà de l'ACACED, avec une formation complémentaire obligatoire sur les spécificités de cette race et une limitation du nombre d'élevages autorisés par région pour garantir un meilleur suivi et contrôle.

Animaux

Blocage administratif ouverture 1^{er} sanctuaire grands félins

10026. – 7 octobre 2025. – Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur le blocage administratif qui empêche l'ouverture du premier sanctuaire français destiné à l'accueil des grands félins issus notamment des cirques, porté par l'association *Big cats* dans les Landes. Lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt de l'État en 2022 et bénéficiaire d'un financement public de 544 000 euros, ce projet a déjà mobilisé plus de 750 000 euros de travaux cofinancés par la Fondation Brigitte Bardot et la Fondation 30 millions d'amis. Malgré cette reconnaissance et cet investissement, l'ouverture de l'établissement est refusée depuis plus de 36 mois par la préfecture des Landes, sur avis des services vétérinaires et ce malgré les recommandations de l'IGEDD qui avaient invalidé la majorité des motifs de refus. L'association a pourtant suivi ces recommandations, renforcé ses équipements de sécurité et redéposé un dossier, sans succès. Cette situation malheureuse a pour conséquence directe de retarder la prise en charge de lions déjà identifiés, dont certains sont détenus dans des conditions illégales depuis plus d'un an, à la connaissance des autorités. Le blocage a en outre entraîné la perte de plus de 1,7 million d'euros de subventions privées et expose l'État à un risque contentieux de plusieurs millions d'euros. Par ailleurs, ce dossier met en lumière des dérives récurrentes des services vétérinaires des Landes, déjà dénoncées par 55 vétérinaires dans une lettre ouverte adressée au Gouvernement et qui avaient notamment conduit en 2017 à l'euthanasie contestée de 163 macaques crabiers porteurs sains d'herpès B, alors même que cette pathologie est maîtrisée dans les parcs zoologiques. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour lever ce blocage administratif afin de permettre l'ouverture du sanctuaire *Big cats*, projet d'intérêt public soutenu par l'État, et pour assurer la cohérence entre les conclusions de l'IGEDD et l'action des services préfectoraux. Elle lui demande par ailleurs si elle entend diligenter, le cas échéant, une inspection administrative face aux dérives récurrentes des services vétérinaires des Landes dénoncées par de nombreux professionnels.

8421

Catastrophes naturelles

État des digues de protection contre les inondations en Gironde

10044. – 7 octobre 2025. – Mme Edwige Diaz attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur l'état préoccupant des digues de protection contre les inondations en Gironde. Les territoires du Blayais, de l'Entre-deux-Mers et de l'estuaire de la Gironde sont particulièrement vulnérables aux crues et submersions marines, comme l'a démontré la tempête Xynthia en 2010 et d'autres épisodes de crues plus ponctuels. Les élus locaux dénoncent le manque d'entretien et le retard pris dans les programmes de restauration financés par l'État et se retrouvent souvent dans l'incapacité budgétaire de les entretenir. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre en vue d'accélérer les travaux de sécurisation des digues et garantir la protection des populations riveraines.

Déchets

Accompagnement des entreprises pour la filière REP des emballages professionnels

10051. – 7 octobre 2025. – Mme Anne-Sophie Ronceret appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les conditions de mise en œuvre de la nouvelle filière à responsabilité élargie du producteur (REP) applicable aux emballages professionnels. En effet, instituée par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire promulguée le 10 février 2020, cette filière doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Or les textes réglementaires qui doivent en préciser les modalités pratiques ne sont attendus qu'à l'automne, ce qui laissera aux entreprises un délai insuffisant pour se préparer à des obligations nouvelles et complexes. De plus, la mise en conformité impliquera plusieurs étapes : identifier si elles relèvent de la REP, recenser les emballages concernés, mettre en place les outils internes